



Demnacht

GROSSE
BÜHNE

P U I

RAPPORT ANNUEL 2023

proFonds
Association faîtière
des fondations
d'utilité publique
de Suisse

Dufourstrasse 49
4052 Bâle
info@proFonds.org
www.proFonds.org

Couverture

Vue à travers l'œuvre d'art de Richard Serra (Intersection, 1992) sur l'entrée du Theater Basel, prise lors de la Journée suisse des Fondations 2023 (8 novembre 2023).

Photo : Dominik Plüss Photo

TABLE DES MATIERES

1	AVANT-PROPOS	2
2	QUI EST PROFONDS ET QUE FAIT PROFONDS ?	3
3	DEFENSE DES INTERETS : POINTS FORTS EN 2023	4
4	FORMATION CONTINUE, RESEAUTAGE ET ECHANGE D'EXPERIENCES	7
5	SERVICE DE CONSEIL	16
6	EXPERTISE ET INFORMATIONS UTILES	17
7	PUBLICATIONS, CONFERENCES ET TABLES RONDES	19
8	RELATIONS PUBLIQUES POUR LES FONDATIONS ET LES OBNL	22
9	COLLABORATIONS ET CONTACTS	24
10	INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION FAITIERE	28
11	EXPLICATIONS DES COMPTES ANNUELS 2023	29
12	ANNEXE	30
	12.1 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	
	12.2 BILAN	
	12.3 COMPTES D'EXPLOITATION	

1 AVANT-PROPOS

Utilité publique vs. intérêt personnel

proFonds est l'association faîtière suisse de l'utilité publique. Nous nous engageons pour les fondations et OBNL de tout type : autofinancées ou financées par des dons, fondations donatrices ou fondations opérationnelles. Nous représentons leurs intérêts, les conseillons et les soutenons dans toutes les questions relatives à leur travail.

Mais que signifie réellement « d'utilité publique » ? Cette notion se compose de plusieurs éléments. Ainsi, les objectifs poursuivis doivent être d'intérêt général et dignes d'être encouragés dans l'optique globale de la société. Parallèlement, le critère du désintéressement s'applique également. Celui qui, en promouvant l'utilité publique, poursuit en premier lieu ses propres intérêts, n'agit pas dans l'intérêt général et on ne peut donc pas parler de l'utilité publique.

La société attend des collaborateurs d'une organisation d'utilité publique qu'ils s'identifient fortement au but de l'organisation, que le salaire ne soit pas la principale motivation de leur activité. En ce qui concerne les organes stratégiques, le bénévolat semble toujours être la solution idéale. L'exigence du bénévolat ne doit toutefois pas conduire à renoncer au professionnalisme. Ce risque existe notamment lorsque les autorités fiscales voient dans les rémunérations des membres du conseil de fondation un obstacle à l'exonération fiscale. Car si les honoraires sont raisonnables, il ne s'agit pas d'« intérêt personnel » ou d'« enrichissement personnel », mais d'estime pour la prestation fournie en faveur du bien commun. La compréhension du fait que des honoraires appropriés pour des activités responsables et exigeantes au sein d'un conseil de fondation profitent également à l'utilité publique et donc à l'ensemble de la société a conduit ces derniers temps à des développements réjouissants : le canton de Zurich, par exemple, a récemment décidé que les membres des conseils de fondation ne seraient plus tenus d'être bénévoles.

Des mesures modernes telles que la rémunération équitable des conseils de fondation et des comités d'association, la bonne gouvernance, la coopération et la transparence favorisent la professionnalisation du secteur des fondations et de l'utilité publique.

Mais c'est justement dans le contexte de la transparence que des malentendus sont apparus l'année dernière. Il s'agit du soi-disant registre de transparence que l'OCDE veut introduire comme moyen supplémentaire de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du ter-



rorisme. Selon le projet de loi du Conseil Fédéral, il est exigé que les fondations et les associations inscrivent également leurs « ayants droit économiques ». Mais qui peuvent-ils bien être ? D'un point de vue juridique, une fondation d'utilité publique est un patrimoine doté de la personnalité juridique et dédié à un but clairement défini. Il en va de même pour l'association d'utilité publique. C'est pourquoi, dans notre secteur, le terme « ayant droit économique » est totalement déplacé et témoigne d'une profonde incompréhension du concept d'organisation d'utilité publique selon le droit suisse. Cet exemple montre à quel point il est important que quelqu'un s'engage pour les intérêts de l'utilité publique et pour bien expliquer les concepts. En ce qui concerne le registre de transparence, nous avons déjà déposé une prise de position et sommes en dialogue avec l'autorité fédérale compétente.

Nous restons à l'écoute et continuons à nous engager pour l'utilité publique et sa reconnaissance. Nous vous remercions de continuer à soutenir proFonds, afin que nous puissions nous engager ensemble pour l'utilité publique !

François Geinoz
Président

2 QUI EST PROFONDS ET QUE FAIT PROFONDS ?

Ce que nous sommes

proFonds est l'Association faîtière suisse des fondations et des associations d'utilité publique de tout type d'activité et de financement. Elle a été créée en 1990 et compte aujourd'hui environ 500 membres.

Ce que nous faisons

Pour que les fondations et les associations d'utilité publique de Suisse puissent remplir les tâches importantes qui leur incombent au profit de toute la communauté, elles ont besoin:

- de bonnes conditions-cadres
- d'une représentation efficace de leurs intérêts face aux milieux politiques, aux législateurs et aux autorités
- d'un forum pour l'échange de connaissances et d'expériences dans le secteur de l'utilité publique, qui serve également de réseau

Depuis plus de 30 ans, proFonds s'engage dans ces domaines.

Ce que nous offrons concrètement à nos membres

- la transmission de connaissances spécialisées: Nous vous informons sous une forme compacte des principaux développements et des nouvelles du domaine des fondations et des organisations d'utilité publique (politique, événements, publications, contacts utiles, conseils pratiques etc.)
- des séminaires, des groupes de travail gratuits et des événements de réseautage
- une participation à prix fortement préférentiel à notre Journée suisse des Fondations – la rencontre du secteur de l'utilité publique
- des conseils compétents concernant toutes les questions relatives aux fondations ou à l'utilité publique

3 DEFENSE DES INTERETS : POINTS FORTS EN 2023

Création d'un registre de transparence pour les fondations et les associations

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer un projet de loi visant à accroître la transparence et à faciliter l'identification des ayants droit économiques des personnes morales. À cet effet, il est prévu d'introduire un nouveau registre, intitulé le registre de transparence. Il s'agit d'une exigence de l'OCDE.

Selon le projet du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), les **fondations et les associations devraient également se faire enregistrer**, ce qui suscite l'opposition, tant de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations que du secteur des fondations et des organisations à but non lucratif.

Alors que les sociétés de capitaux ont toujours des ayants droit économiques, les fondations et les associations d'utilité publique n'en ont pas. Aucune fondation ou association ne compte de personnes ayant un droit sur le patrimoine. Celui-ci appartient à la fondation ou à l'association et doit être utilisé exclusivement conformément à son but d'utilité publique. S'il n'existe pas de véritable propriétaire, le projet de loi prévoit d'inscrire les personnes les plus haut placées au sein de l'organisation. Pour les fondations, il s'agirait de la présidence du conseil de fondation et pour les associations, de la présidence de son comité. Ces organes ne sont toutefois en aucun cas des ayants droit économiques.

De toute évidence, l'inscription des organes de direction n'apporte aucune plus-value en termes de transparence. En effet, les membres des conseils de fondation et des comités d'associations inscrites figurent déjà au registre du commerce.

proFonds critique depuis longtemps le fait que l'OCDE méconnaît les particularités des fondations et associations d'utilité publique de droit suisse dans ces projets. Le concept d'ayant droit économique n'est pas adapté à ces fondations et associations. **Le registre génère donc uniquement un surcroît de travail, sans apporter de réelle plus-value.** Au final, les fondations et les associations devront supporter cette charge administrative supplémentaire et se verront menacées d'amendes en cas d'inscriptions erronées.

proFonds s'oppose dès lors fermement à l'obligation de s'inscrire pour les fondations et les associations d'utilité publique, plus précisément pour leurs présidences. Dans notre prise de position, nous nous sommes donc clairement opposés à ce projet. Nous continuerons à suivre de près les développements et à défendre les intérêts de nos membres dans le cadre d'un échange constructif avec l'Autorité fédérale de surveillance des fondations et le SFI.

Augmentation des émoluments de l'ASF

L'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF) augmente ses émoluments, alors que l'introduction de la surveillance électronique des fondations (eESA) devait permettre une simplification de la surveillance. Le 1^{er} novembre 2023, le Conseil fédéral a annoncé **l'augmentation des émoluments de l'ASF au 1^{er} janvier 2024**.

La modification de **l'ordonnance sur les émoluments entraîne, à quelques exceptions, une hausse de cadre tarifaire parfois massive**. En outre, un nouveau système va être mis en place : **trois forfaits** seront perçus pour l'examen des rapports de gestion annuels. Pour les cas simples, le montant sera de 750 CHF (contre 350 CHF au minimum jusqu'à présent), de 1'300 CHF pour les rapports annuels de complexité moyenne et de 2'000 CHF pour les rapports annuels complexes. **Ce système manque de transparence : les critères de répartition entre les trois niveaux tarifaires ne sont pas clairs**. proFonds demande des précisions à ce sujet. L'augmentation des émoluments est justifiée par le fait que l'ASF ne couvre actuellement pas ses coûts. En outre, l'ASF accuse un retard considérable dans son travail, raison pour laquelle elle doit augmenter ses ressources, ce qui se traduit par une hausse des coûts.

proFonds s'est exprimée de manière très critique sur la modification de l'ordonnance sur les émoluments. Sur le principe, nous accueillons favorablement l'eESA. Force est toutefois de constater que depuis son introduction, la charge de travail des fondations pour l'établissement des rapports annuels a considérablement augmenté. Une hausse importante des émoluments, malgré l'eESA, suscite dès lors l'incompréhension. Nous espérons tous qu'après les importantes difficultés rencontrées au début et des coûts initiaux élevés, l'eESA fera ses preuves et permettra de réduire de manière significative le travail de l'ASF. L'eESA ne doit toutefois pas se traduire uniquement par une simplification de l'activité de surveillance de l'ASF et, d'un autre côté, entraîner une hausse des émoluments. Malgré notre intervention, le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance.

Cette augmentation s'est heurtée à des résistances politiques également. Dans une interpellation, le conseiller national Franz Grüter a critiqué la manière de procéder des autorités. Selon lui, on ne saurait se borner à étendre sans fin les activités de contrôle sur fond de suspicion généralisée pour ensuite en répercuter les coûts sur les fondations.

Le nouveau droit de la protection des données

Le 1^{er} septembre 2023, le nouveau droit de la protection des données est entré en vigueur.

proFonds a soutenu ses membres, lors de la mise en œuvre, en leur proposant des conseils. En 2023, autour de 50 membres en ont fait usage. Ces conseils étant très appréciés par nos membres, proFonds a décidé de prolonger l'offre élargie (entretien de conseil gratuit de 90 minutes) pour l'année 2024. **Profitez comme membre de cette offre exclusive !**

Zewo : mise à jour des normes

La Zewo a actualisé certaines de ses normes en 2023. Il s'agit avant tout des normes Zewo 18, 19, 20 et 21, qui régissent la **protection des données**, la **collecte de fonds** et la **promotion des dons**. En raison des récents développements et de l'évolution des conditions-cadres, la Zewo a jugé nécessaire de procéder à des adaptations.

Après avoir demandé aux membres concernés de donner leur avis sur les modifications prévues, proFonds a élaboré et soumis une prise de position détaillée, basée sur nos expériences et les précieux retours.

proFonds s'est engagé en faveur de ses membres certifiés de la Zewo et souhaite contribuer à l'élaboration de normes modernes et pratiques.

Les normes prévoient désormais que les membres de l'organe stratégique, sous certaines conditions, peuvent également recevoir une rémunération modérée pour le travail ordinaire du conseil de fondation ou du comité. **La Zewo assouplit ainsi le dogme du bénévolat**. C'est réjouissant. Car proFonds s'engage depuis des années déjà pour l'admissibilité d'honoraires appropriés. Par ailleurs, la Zewo a apporté **certaines précisions concernant la norme de protection des données**, que nous saluons également. D'autres suggestions et propositions n'ont malheureusement pas été prises en compte. Une nouveauté qui fera certainement encore parler d'elle à l'avenir est l'obligation de publier les frais de transaction. Nous restons attentifs à ce sujet.

Le nouveau droit de la société anonyme et ses conséquences pour les fondations

Le droit révisé de la société anonyme, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, comporte également **deux modifications du droit des fondations**. La première concerne les éventuelles indemnités versées aux organes de la fondation. **Désormais, les fondations doivent communiquer le montant des rémunérations versées au conseil de fondation et à la direction à l'autorité de surveillance des fondations**. Conformément au libellé clair de la loi (nouvel art. 84b du Code civil/CC), seul le montant global des indemnités doit être divulgué.

proFonds est intervenue avec succès auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF), qui exigeait initialement, en dépit du texte de la loi, une publication des montants alloués individuellement.

L'obligation de divulgation s'appliquera pour la première fois à l'exercice commençant en 2023. Ainsi, l'exercice 2022 n'est pas concerné, même si le rapport de gestion 2022 n'a été établi qu'après le 1^{er} janvier 2023. L'Office fédéral de la justice et l'ASF l'ont confirmé, à la demande de proFonds.

Les fondations ayant leur siège dans un canton qui a adopté une **pratique restrictive concernant les honoraires des conseils de fondation**, voire qui exige une activité strictement bénévole comme condition préalable à l'exonération fiscale fondée sur l'utilité publique, s'exposent à une **intervention de l'autorité de surveillance, voire au retrait de l'exonération fiscale**.

proFonds s'y oppose catégoriquement. La transparence prescrite par la loi en matière d'indemnités ne doit pas conduire à des interventions de l'autorité de surveillance, ni au retrait de l'exonération fiscale. Ni le droit des fondations ni le droit fiscal ne prévoient d'interdiction d'indemniser, de manière appropriée, les membres de conseils de fondation. proFonds s'engage depuis des années activement pour qu'une rémunération raisonnable du conseil de fondation soit admise sur le plan du droit des fondations et du droit fiscal, et continuera de le faire.

La deuxième modification du droit des fondations introduite par la révision du droit de la société anonyme concerne la **procédure à suivre en cas de menace d'insolvabilité ou de surendettement de la fondation**. Selon le nouvel art. 84a CC, l'organe suprême de la fondation (en règle générale le conseil de fondation) doit aviser sans délai l'autorité de surveillance en cas de menace d'insolvabilité ou de surendettement. Celle-ci ordonne à l'organe suprême de la fondation de prendre les mesures nécessaires.

Exceptions aux obligations de l'EAR pour les fondations et les associations d'utilité publique

Comme on le sait, proFonds a empêché que l'exception dont bénéficiaient les fondations et les associations d'utilité publique en matière d'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) soit supprimée en droit suisse. Un assujettissement à l'EAR aurait eu des conséquences financières et bureaucratiques désastreuses pour les fondations et les associations. proFonds a également insisté, avec succès, pour qu'une exception à l'EAR soit aussi prévue au niveau international pour les organisations d'utilité publique. **La Norme Commune de Déclaration (NCD), qui a été adoptée par l'OCDE pour régir l'EAR, prévoit désormais expressément que les organisations d'utilité publique sont exclues de l'EAR.**

Cette exception prévue dans la NCD doit être transposée en droit suisse, ce qui ne pose aucun problème de fond. Toutefois, l'exception formulée dans la NCD est alambiquée, difficilement compréhensible et ne répond pas aux besoins de la pratique. Il est difficile pour les responsables de fondations et d'associations de savoir si leur organisation peut bénéficier de l'exception à l'EAR.

proFonds a mené des échanges intenses et constructifs avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), compétent en la matière, afin que l'exception à l'EAR pour les fondations et les associations soit formulée de manière simple et compréhensible en droit suisse. Le projet de loi devrait reprendre une formulation brève et claire. Sont concernées toutes les fondations et associations exonérées des impôts directs en raison de leur utilité publique. Le projet de loi sera soumis aux Chambres fédérales en temps voulu. proFonds suivra attentivement l'évolution de la situation, défendra les intérêts des membres et interviendra si nécessaire.

4 FORMATION CONTINUE, RESEAUTAGE ET ECHANGE D'EXPERIENCES

Les groupes de travail de proFonds

Par ses groupes de travail, proFonds offre à ses membres une formation continue exclusive pour discuter en profondeur des questions spécifiques. Les groupes de travail servent également de plateforme qui permet les contacts et l'échange entre les membres. Les membres de proFonds intéressés sont cordialement invités à rejoindre ces groupes en tout temps. **La participation est gratuite.**

proFonds mène actuellement deux groupes de travail :

- Les domaines transversaux « Droit et impôts » ainsi que « Finances et gestion du patrimoine » sont abordés dans **le groupe de travail « Droit et finances »**.
- **Le groupe de travail « Gestion des fondations et gestion des projets »** se consacre aux thèmes liés à la Gestion et la bonne gouvernance (« Management and Good Governance »), respectivement à la gestion des projets des fondations et des OBNL.

Les groupes de travail suivants ont eu lieu en 2023 et ont suscité un vif intérêt de la part des participants :

Groupe de travail « Droit et finances »

Thème :	Nouveautés dans le droit des fondations - aperçu et conséquences pratiques
Date / Lieu :	15 mars 2023 / en ligne
Intervenants :	M ^e Harold Grüninger, avocat spécialiste FSA en droit des successions, vice-président de proFonds; M ^e Christoph Degen, avocat, directeur de proFonds
Modération :	M ^e Sebastian Rieger, avocat, directeur adjoint de proFonds et chargé du groupe de travail « Droit et finances »

Groupe de travail « Gestion des fondations et gestion des projets »

Thème : Chercher et trouver à l'aide de plateformes numériques - une introduction pratique

Date / Lieu : 13 septembre 2023 / en ligne

Intervenants : Dominic Lüthi, fondateur et directeur de StiftungsratsMandat.com ; Stefan Schöbi, CEO de StiftungSchweiz

Modération : Vanessa von Richter, co-directrice Anouk Foundation, membre du comité de proFonds et chargée du groupe de travail « Gestion des fondations et gestion des projets »

Thème : Comment trouver la base de données de donateurs adaptée à mon organisation ?

Date / Lieu : 20 novembre 2023 au siège de la Croix-Rouge Suisse CRS à Berne

Intervenant : Marc-André Pradervand, collecteur de fonds BR et conseiller CRM

Modération : Vanessa von Richter, co-directrice Anouk Foundation, membre du comité de proFonds et chargée du groupe de travail « Gestion des fondations et gestion des projets »



Nous tenons à remercier ici toutes les personnes et institutions qui, par leur engagement, ont largement contribué à la réussite de ces rencontres.

Tous nos remerciements vont également à Mme Vanessa von Richter et à M^e Sebastian Rieger, qui sont responsables de la conception et de l'organisation des deux groupes de travail.

Antenne Romande de proFonds

Depuis sa création en 2006 par M^e Jean-Charles Roguet, l'Antenne Romande sert de point de contact et de plateforme pour les Fondations et les organisations à but non lucratif en Suisse romande. Elle organise différents événements afin de promouvoir l'échange et le réseautage entre les fondations d'utilité publique et les organisations à but non lucratif en Suisse romande.

Depuis le départ de M^e Jean-Charles Roguet du comité en mai 2023, M^e Vincent Pfammatter et Mme Vanessa von Richter, membres du comité de proFonds, ont repris la responsabilité de l'Antenne Romande. Sous leur direction, la collaboration avec le Forum des Fondations, le Centre en Philanthropie de l'Université de Genève et d'autres acteurs et organisations partenaires du secteur des fondations et des organisations à but non lucratif de Suisse romande se poursuivra. La continuité et le développement de l'Antenne Romande de proFonds sont assurés par des manifestations de coopération et des événements pour les membres. **Nous remercions M^e Vincent Pfammatter et Mme Vanessa von Richter pour leur grand engagement !**



Une organisation partenaire de proFonds est le CyberPeace Institute, avec lequel l'événement de coopération suivant a pu être réalisé :

Thème :	Philanthropie, ONGs et Digitalisation – Défis, risques et cybersécurité
Date/Lieu :	18 octobre 2023 à Genève
Intervenant :	Fabien Leimgruber, Senior Program Manager CyberPeace Institute, M ^e Vincent Pfammatter, avocat et membre du comité de proFonds

proFonds remercie le CyberPeace Institute pour cette collaboration réussie et se réjouit de la poursuivre.

L'objectif est de réaliser à l'avenir de nombreuses autres manifestations dans le cadre de l'Antenne romande, également avec d'autres organisations partenaires passionnantes.

Apéritif avec proFonds : Evénements de réseautage pour les membres

L'objectif de ce format, lancé en 2022, est d'offrir aux membres **une plateforme supplémentaire pour réseauter – et ce, à proximité de chez eux.** « Feierabend mit proFonds » / « Apéritif avec proFonds » se déroule dans différentes régions, en général auprès d'une organisation membre. Les membres apprennent à se connaître (mieux) entre eux, échangent dans une atmosphère détendue et peuvent communiquer leurs besoins à proFonds.

En 2023, nous avons organisé trois événements :



Apéritif avec proFonds au bureau de proFonds à Bâle
21 mars 2023



Apéritif avec proFonds chez OceanCare à Wädenswil
24 août 2023



Apéritif avec proFonds chez la Croix-Rouge suisse CRS à Berne
24 octobre 2023

proFonds remercie chaleureusement les hôtes de ces événements !

Assemblée ordinaire des membres de proFonds 2023 à Neuchâtel

Cette année, l'Assemblée ordinaire des membres de proFonds a eu lieu l'après-midi du 16 mai 2023 au **Centre Dürrenmatt Neuchâtel CDN**. Nous avons délibérément choisi un lieu en Suisse romande, car proFonds est une association nationale et nous n'avons plus organisé d'Assemblée en Suisse latine depuis 2018 – nous étions alors au Tessin. Un signal pour nos membres : nous sommes là pour tous et nous continuerons à développer notre présence en Suisse romande à l'avenir.

Les membres se sont retrouvés dans les locaux du musée, qui présentent de nombreuses œuvres de Dürrenmatt, et notre président, **M. François Geinoz**, a ouvert la séance. Le procès-verbal de l'Assemblée 2022 a été approuvé, le rapport d'activité et les comptes annuels 2022 ont été acceptés et décharge a été donnée au Comité ainsi qu'au Bureau. Puis, **M^e Fulvio Pelli** a été élu à l'unanimité et sous les applaudissements pour un nouveau mandat. M. François Geinoz a ensuite pris congé de **M^e Jean-Charles Roguet**, membre du Comité de proFonds depuis de nombreuses années, dans un discours émouvant. Monsieur Roguet s'est engagé durant douze années bien remplies au sein du Comité de proFonds et a mis en place avec passion **l'Antenne Romande**, la plateforme de proFonds pour les fondations et les organisations à but non lucratif en Suisse romande. Nous le remercions chaleureusement pour son grand engagement en faveur de proFonds et de la place des fondations et OBNL, en particulier en Suisse romande.

Après la partie statutaire, **Mme Irène Zdoroveac**, responsable marketing et communication chez proFonds, a présenté **les résultats de la récente enquête menée auprès des membres**. Près de 20% des membres de proFonds ont participé à l'enquête. Notre travail a été évalué de manière très positive, ce qui laisse supposer un haut degré de satisfaction de la part de nos membres. Les résultats ont été non seulement réjouissants, mais aussi intéressants et servent de base à l'optimisation et au développement de nos prestations de service. **M^e Christoph Degen** et **M^e Sebastian Rieger** ont ensuite présenté les projets législatifs actuels et ils ont expliqué pourquoi ces projets sont importants pour les fondations et les OBNL.

proFonds a ensuite invité ses membres à une visite guidée de l'impressionnant bâtiment conçu par le célèbre architecte tessinois Mario Botta, dans lequel l'œuvre graphique considérable de Friedrich Dürrenmatt est présentée au public. La visite s'est terminée par un apéritif avec l'Œil de Perdrix de Neuchâtel et des friandises orientales.



© Centre Dürrenmatt Neuchâtel – Foto: Pino Musi



Journée suisse des Fondations 2023 Les fondations d'aujourd'hui pour la société de demain

La Journée suisse des fondations 2023 a été un grand succès : Plus de 300 personnes se sont rendues à Bâle pour participer au foyer du Theater Basel à la rencontre annuelle du secteur de l'utilité publique, profiter du programme passionnant, échanger des expériences et pour réseauter.

En prélude à la Journée suisse des fondations 2023, les participants ont été chaleureusement accueillis par **M. Benedikt von Peter**, directeur du théâtre de Bâle. Son vol pour l'Afrique de l'Ouest ayant dû être avancé à la dernière minute, l'hôte a transmis son message de bienvenue par vidéo.

Vivre la démocratie - comment les fondations/ OBNL peuvent contribuer au renforcement de la démocratie

Après une introduction de **M. François Geinoz**, **Mme Stefanie Bosshard** (directrice Swiss Democracy Foundation), **M^e Fulvio Pelli** (ancien conseiller national et membre du Comité de proFonds) et **Mme Flurina Wäspi** (responsable thématique Démocratie, Fondation Mercator Suisse) ont discuté de la manière dont les fondations font face aux tendances antidémocratiques et avec quelles stratégies elles peuvent contribuer au renforcement de la démocratie – même indépendamment de l'objectif de la fondation. La table ronde a été animée par **M^e Christoph Degen**.

Dans le **Rapport d'actualité traditionnel de proFonds**, **M^e Harold Grüninger**, **M^e Christoph Degen** et **M^e Sebastian Rieger** ont informé sur les développements généraux et juridiques dans le secteur des fondations et des OBNL. Dans des sous-chapitres avec des titres comme « Every single year », « Change the exchange » ou « Un HIGHLIGHT ? augmentations des émoluments de l'ASF », les trois spécialistes ont clarifié et illustré des thèmes importants pour les fondations et les NPO tels que la protection des données, l'échange automatique de renseignements en matière fiscale ou la réglementation des émoluments de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations.

Puis vint la pause déjeuner bien méritée. Dans le vaste foyer public du théâtre de Bâle, les participants au congrès ont pu se déplacer sur trois niveaux, se restaurer, discuter des thèmes de la matinée, faire de nouvelles connaissances ou approfondir celles qu'ils avaient déjà. Cette année encore, de nombreux stands de sponsors et de partenaires ont permis de s'informer sur les dernières offres destinées aux organisations d'utilité publique.



Photos: Dominik Plüss Photo

Protection de l'environnement et du climat

Le programme de l'après-midi a été ouvert par **Mme Stephanie Eymann**, Conseillère d'Etat du canton de Bâle-Ville. Dans son allocution de bienvenue, elle a rendu hommage aux prestations du secteur de l'utilité publique et a remercié les fondations d'utilité publique et OBNL pour leur collaboration fructueuse avec les institutions étatiques. Deux exposés passionnants sur le thème de l'environnement ont ensuite été présentés : **Mme Kathrin Dellantonio** (directrice myclimate Suisse) a expliqué comment chaque fondation/OBNL peut contribuer à la protection du climat dans son travail quotidien, et **M. Fabio Pellizzari** (responsable de la durabilité de l'Asset Management Zürcher Kantonalbank ZKB) a montré ce qu'il faut prendre en compte dans le cadre d'un placement de fortune respectueux du climat.

Ensuite, les participants ont pu se laisser enchanter par un grand moment musical : **Mme Jingzhi Zhang**, étudiante en master de violon à la Haute école de musique du Conservatorio della Svizzera italiana, a impressionné par sa virtuosité au violon.

ChatGPT et autres - Comment utiliser les nouvelles possibilités de manière responsable ?

Dans le bloc thématique consacré à l'intelligence artificielle, **Mme Cornelia Diethelm** (experte en éthique numérique et entrepreneuse) a fait un exposé sur les possibilités et les défis liés à l'utilisation des nouvelles technologies et **M. Michael Harr** (directeur Pro Senectute des deux Bâles) a parlé de l'entrée de son organisation dans le métavers et des premières expériences.

Décider ensemble : Potentiels et écueils des modèles participatifs

La table ronde finale était consacrée à la participation. **Mme Bettina Stefanini** (directrice Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte) et **Mme Anna Stünzi** (membre du comité et ancienne présidente foraus - Forum de politique étrangère) ont parlé de leurs expériences avec des modèles de promotion participatifs, et **Mme Norina Peier** (spécialiste du développement organisationnel) a expliqué comment la participation fonctionne dans le processus de travail et ce à quoi il faut faire attention. La discussion a été animée par **Mme Susanne Sugimoto**, directrice de la rédaction du magazine spécialisé The Philanthropist.

Nous avons été très satisfaits de l'événement et heureux des nombreuses réactions positives que nous avons reçues.

Un immense MERCI à toutes les personnes qui ont participé à cette Journée !



Départ solennel de Vreni Jegge, qui a travaillé pendant 23 ans au Bureau de proFonds. Un grand MERCI à Vreni Jegge !
Photos : Dominik Plüss Photo

La prochaine Journée suisse des Fondations aura lieu le mardi 12 novembre 2024, à Zürich.

Événements de coopération

Atelier des fondations abritantes 2023 : un regard sur l'étranger



Le 7 mars 2023, l'atelier des fondations faîtières suisses a eu lieu pour la 14^e fois. Cette année encore, il a été **organisé en coopération avec la Limmat Stiftung**. Les trois intervenantes venues d'Allemagne, de France et du Luxembourg ont montré comment les fondations abritantes travaillent dans ces trois pays, ce qui les caractérise et quels sont les thèmes qui les préoccupent.

Mme Alice Hengevoss, du Center for Philanthropy Studies CEPS de l'Université de Bâle, a présenté les dernières statistiques sur les fondations abritantes et M^e Christoph Degen, directeur de proFonds, a parlé des nouveautés actuelles dans le droit suisse des fondations.

Der Basler Stiftungstag 2023 Teil der Welt - Basler Stiftungen und globale Herausforderungen

Le 29 août 2023, ce thème à caractère international a attiré de nombreux participants dans le bâtiment Gehry sur le campus de Novartis. Des petites et des grandes fondations ont donné un aperçu de leur engagement local et international. Une stratégie de fondation ciblée, des partenariats solides et une collaboration d'égal à égal basée sur la confiance sont d'une importance capitale. Cette année, une fois encore, des fondations sélectionnées de Bâle et de la région ont saisi la chance de se présenter au public par un bref résumé. Le « Forum Netzwerk » a permis aux participants à la Journée d'échanger des informations sur des sujets d'actualité avec des membres du comité de l'Association « Stiftungsstadt Basel ». M^e Christoph Degen, directeur de proFonds, a répondu avec Dominique Schneylin, directeur de l'Autorité bâloise de surveillance des fondations, à des questions sur les défis réglementaires.

L'événement était à nouveau organisé par l'association Stiftungsstadt Basel et placé sous le patronage de proFonds et SwissFoundations.

Virtueller Tag für das Stiftungsvermögen (Journée virtuelle pour les investissements des fondations) #vtfds2023

L'investissement des actifs des fondations entre le changement d'époque et le retour des taux d'intérêt : tel était le thème de la 4^e Journée virtuelle pour les investissements des fondations, qui s'est tenue le 14 juin 2023 et a été organisée par stiftungsmarktplatz.eu.

proFonds a participé à la #vtfds2023 en tant que partenaire.



Photo: Dominik Plüss

NPO Finanzkonferenz 2023 (Conférence financière pour les OBNL 2023)

Le 31 août 2023, la 7^e Conférence financière pour les OBNL a eu lieu à la Haute école de Lucerne à Rotkreuz sur le thème « Actualités juridiques et financières ». Le programme comprenait entre autres un aperçu de la situation économique, une réflexion sur la protection des données et sur les marchés publics ainsi que de apports en matière de communication. M^e Christoph Degen, directeur de proFonds, a fait un exposé lors d'une session d'échange sur le thème des nouveautés juridiques pour les fondations et les OBNL et leurs implications financières.

proFonds est Bildungs- und Verbandspartner (partenaire éducatif et associatif) du NPO Finanzforum, qui a organisé cet événement.



© NPO-Finanzforum

Biennale di Filantropia 2023

Pour la deuxième fois déjà, la Fondazione Cenpro a organisé cet événement pour les fondations d'utilité publique de la Suisse italienne à Lugano, qui réunit des fondateurs, des membres de conseils de fondation, des directeurs et des collaborateurs de fondations, des politiciens et des experts en matière de fondations et sert de plateforme d'échange.

Le programme prévoyait des présentations par des connaisseurs renommés du secteur de l'utilité publique. M^e Christoph Degen, directeur de proFonds, a dirigé un atelier sur les modifications législatives 2023/2024 pour les fondations et les associations, et M^e Fulvio Pelli, membre du comité de proFonds, a discuté avec Mme Moira Bubola, journaliste de la RSI, de l'importance de la philanthropie aujourd'hui et des défis qu'elle doit relever dans le cadre d'une table ronde.

La biennale est placée sous le patronage de proFonds, SwissFoundations et de la ville de Lugano.



© CENPRO

Better Foundation Governance

Le séminaire compact « Better Foundation Governance » s'est tenu en printemps en français et en octobre en allemand. Il a offert aux membres potentiels et actifs du Conseil de fondation une formation continue d'excellente qualité axée sur le quotidien et une confrontation stimulante avec les défis actuels à relever. Le séminaire était organisé par la Foundation Board Academy. Cette plateforme de formation et de réseautage pour les membres des Conseils des fondations à but non lucratif est basée au Center for Philanthropy Studies (CEPS) de l'Université de Bâle.

proFonds est partenaire de la Foundation Board Academy. Les membres de proFonds bénéficient d'une réduction sur la cotisation de participation.

5 SERVICE DE CONSEIL

Les membres de proFonds sont bien conseillés

Vous bénéficiez chaque année d'une séance de conseils gratuits d'une heure ...

... qui peut contribuer à vous aiguiller vers de bonnes solutions tout en vous faisant économiser du temps et de l'argent. En cas de questions très spécifiques, nous vous recommandons volontiers des experts compétents et fiables qui font partie de notre réseau.

Nous vous offrons des conseils dans les secteurs suivants :

- Conseils juridiques et fiscaux
- Création, (ré)organisation et gestion des fondations et OBNL
- Rapports avec les autorités
- Bonne gouvernance
- Administration du patrimoine
- Gestion de projets
- Communication
- Levée de fonds (fundraising)
- Coopération
- Politique de la fondation et questions de stratégie générale
- Compliance, conflits d'intérêts, gestion des crises
- Protection des données
- Prévention des conflits, médiation

En plus des renseignements généraux qu'elle fournit spécialement à ses membres, proFonds leur offre également des entretiens-conseils. Ils se déroulent avec des membres du Bureau ou du Comité de proFonds, qui respectent bien évidemment la plus grande confidentialité. Cette prestation, qui comprend une ou deux consultations par année (en tout une heure), est gratuite pour les membres.

Actuellement, les membres de proFonds bénéficient d'une demi-heure supplémentaire de conseils gratuits en rapport avec la protection des données.

6 EXPERTISE ET INFORMATIONS UTILES

proFonds tient ses membres au courant de l'actualité et les informe régulièrement des développements et des événements actuels dans le domaine des fondations et des organisations d'utilité publique.

Quelles sont les questions et quels sont les thèmes qui sont maintenant d'actualité et pourquoi ?

Quels sont les événements à venir qui valent la peine d'être recommandés ?

Quelles publications viennent de paraître ?

Que font les différents acteurs et actrices du secteur ?

Que se passe-t-il dans le domaine de la « Défense des intérêts » ?

Pourquoi ces développements politiques ou juridiques nous concernent-ils ?

Nouvelle rubrique

Newsletter de proFonds

Les **réponses à ces questions** ainsi que des conseils pratiques et des recommandations d'action concrètes sont fournies par la **grande newsletter d'information proFonds-Info**, qui a paru cinq fois en 2023. En outre, différentes Newsletters spéciales ont été envoyées aux membres de proFonds.

Un membre se présente

Depuis 2023, la grande newsletter de proFonds, qui paraît environ toutes les dix semaines, contient une nouvelle rubrique. Elle s'intitule « **Un membre se présente** ».

Avec cette nouvelle rubrique, nous offrons à chaque fois à un membre de proFonds l'occasion de se présenter. L'objectif est de permettre à nos membres de mieux se connaître entre eux.



NOUVEAU

NOUVEAU

proFonds se trouve désormais sur LinkedIn



Pour que nos membres trouvent plus facilement toutes les informations importantes pour les fondations d'utilité publique et les OBNL et pour que nous puissions mieux échanger avec vous, proFonds a maintenant un profil d'entreprise. **Suivez-nous !**

Page Web de proFonds

Notre site Web bilingue www.proFonds.org offre tout un éventail d'informations, distribuées en cinq rubriques principales sur les activités, les événements et les prestations de service de l'Association ainsi que toutes sortes de connaissances spécialisées. Outre des références à des publications ou des événements recommandés, les internautes y trouveront également des textes explicatifs concernant des développements politiques ou juridiques importants ainsi que des dépliants et des listes de contrôle utiles pour le travail des fondations au quotidien.

NOUVEAU

Avec l'élaboration d'un **Portail emploi** nous avons répondu à une demande maintes fois exprimée. C'est avec plaisir que nous mettons notre réseau à disposition pour aider nos membres dans leur recherche d'un poste approprié, respectivement de candidats adéquats.

Les personnes qui désirent publier une offre d'emploi peuvent nous envoyer un e-mail à : info@proFonds.org sous forme de PDF ou d'un lien.

NPOdcast : Le podcast de proFonds

Avec cette nouvelle offre, nous souhaitons proposer à nos membres la possibilité de s'informer et de se tenir au courant par un autre canal. Dans le cadre d'une série décontractée d'entretiens avec des acteurs du secteur des fondations et de l'utilité publique, nous abordons des thèmes qui préoccupent le secteur. L'objectif est de rendre plus accessibles des sujets complexes – comme le droit et la fiscalité – et d'établir un lien pratique avec le travail quotidien des fondations. Dans le **NPOdcast** de proFonds, il ne s'agit pas seulement de questions juridiques et fiscales, mais de bien d'autres sujets d'intérêt. M^e Sebastian Rieger, directeur adjoint de proFonds, est l'éditeur du NPOdcast.

Deux épisodes sur la protection des données et trois sur les conseils de fondation ont déjà été publiés.

Nos membres sont cordialement invités à nous faire part de ce qui les préoccupe, afin que nous puissions également inclure ces sujets dans la série de podcasts.



7 PUBLICATIONS, CONFÉRENCES ET TABLES RONDES

En 2023, proFonds a également réalisé différentes publications et poursuivi ses activités de conférences.

Publications de proFonds

- Vincent Pfammatter / Henry Peter, *Social Enterprises and Benefit Corporation in Switzerland*, dans : Henry Peter / Carlos Vargas Vasserot / Jaime Alcade Silva (éd.), « The International Handbook of Social Enterprise Law. Benefit Corporations and Other Purpose-Driven Companies », Springer : 2023, p. 831 -860.
- Vincent Pfammattter / Giulia Neri-Castracane, *NOUVEAUTÉS POUR LES ASSOCIATIONS ET LES FONDATIONS: Modifications législatives 2023*, dans : Expert Focus, Juin 2023, p. 262 ff.
- Christoph Degen, *Gestaltung im Stiftungs- und Gemeinnützigkeitsrecht. Möglichkeiten der Kantone innerhalb der bundesrechtlichen Vorgaben*, dans : « Gutes tun oder es besser lassen? Philanthropie zwischen Kritik und Anerkennung », Christoph Merian Verlag, Bâle : 2023.



Conférences et tables rondes

- *Impact Messung aus der Perspektive der Begünstigten*, à l'occasion de la conférence « Wirkungsvoll philanthropisch investieren » organisée par le Centre d'évaluation et de développement de l'Université de Saint-Gall le 13 février 2023 à Saint-Gall (François Geinoz).
- *Neues aus Recht und Steuern*, à l'occasion du 14^e Atelier des fondations abritantes, le 7 mars 2023 à Zurich (Christoph Degen).
- *Das Stiftungsrecht nach der Revision : Welche Punkte für Sie wichtig sind*, à l'occasion du groupe de travail de proFonds, le 15 mars 2023, en ligne (Harold Grüninger).
- *Neuerungen im Stiftungsrecht infolge Aktienrechtsrevision - Stiftungsratshonorare*, à l'occasion du groupe de travail de proFonds, le 15 mars 2023, en ligne (Christoph Degen).
- *Compliance und Good Governance bei der Annahme von Spenden und Beziehungsmanagement zwischen mittelsuchenden Organisationen und Förderstiftungen*, à l'occasion de la rencontre du groupe spécialisé Fondations donatrices de la Ligue suisse contre le rhumatisme, le 28 mars 2023 à Zurich (Christoph Degen).
- *Personenrecht für Nonprofit-Organisationen*, dans le cadre du CAS Nonprofit Governance & Leadership 2023 du CEPS, le 24 avril 2023 à Sigriswil (Christoph Degen).
- *Die Verantwortung des Stiftungsrats für die Verwendung und Verwaltung der Stiftungsmittel*, à l'occasion de l'événement « Fondations classiques » de l'Autorité bernoise de surveillance LPP et des fondations, le 4 et le 9 mai 2023 à Berne (Christoph Degen).
- *Einführung in das Stiftungs- und Vereinsrecht*, à l'occasion d'un webinaire de la BDO, le 23 mai 2023 (Sebastian Rieger).
- *Datenrecht und Datenhoheit im Fundraising. Ist der Datenschutz ist dem Fundraising sein Tod?*, à l'occasion d'une rencontre ERFA de Swissfundraising, le 23 mai 2023 à Zurich (Sebastian Rieger).
- *Neuerungen im Stiftungsrecht*, à l'occasion du « Trafina Mittagsgespräch », le 20 juin 2023 à Bâle (Sebastian Rieger).
- *Do's and Don'ts im Stiftungsrat*, à l'occasion du séminaire « Stiftungsrat. Zusammensetzung und Führung des Stiftungsrats » du Rochester-Bern Executive Programs, le 1^{er} juin à 2023 à Berne (Amina Chaudri).



- *Rethink! Praktische Erfahrungen für Ihre Organisation*, à l'occasion du congrès « 4. Fundraising-Tagung », le 12 juillet 2023 à Filderstadt (Amina Chaudri).
- *Neuerungen im Stiftungsrecht*, à l'occasion d'un événement de formation continue organisé par E. Gutzwiller & Cie Banquiers, le 23 août 2023 à Bâle (Sebastian Rieger).
- *Forum Netzwerk: Neue regulatorische Entwicklungen*, atelier à l'occasion du Basler Stiftungstag 2023, le 29 août 2023 à Bâle (Christoph Degen / Dominique Schneylin).
- *Rechtliche Neuerungen für Stiftungen und NPO und ihre finanziellen Implikationen*, Session ERFA à l'occasion de la « NPO Finanzkonferenz » du NPO Finanzforum, le 31 août 2023 à Rotkreuz (Christoph Degen).
- *Die Bewirtschaftung des Stiftungsvermögens : eine verantwortungsvolle Aufgabe des Stiftungsrats*, à l'occasion du Lunch Roundtable pour membres de conseils de fondation, Dreyfus Söhne & Cie Banquiers, le 12 septembre 2023 à Bâle (Christoph Degen).
- *Modifiche legislative nel non profit*, atelier à l'occasion de la Biennale di Filantropia della Svizzera italiana du CENPRO, le 28 septembre 2023 à Lugano (Christoph Degen).
- *Stelle di filantropia: dialogo con Fulvio Pelli*, Table ronde à l'occasion de la Biennale di Filantropia della Svizzera italiana du CENPRO, le 28 septembre 2023 à Lugano (Fulvio Pelli en dialogue avec Moira Bubola).
- *Datenrecht und Datenhoheit im Fundraising*, dans le cadre du cours intensif « Digital Fundraising » du VMI, le 9 octobre 2023 à Schwarzsee (Sebastian Rieger).
- *Exemple de cyber attaques contre des ONG*, à l'occasion de l'atelier « Philantropie, ONGs et Digitalisation. Défis, risques et cybersécurité » de l'Antenne Romande de proFonds, en coopération avec le CyberPeace Institute, le 18 octobre 2023 à Genève (Vincent Pfammatter).
- *Pitfalls with international donations. Can I simply donate across national borders ?*, à l'occasion du workshop « How to facilitate cross-border philanthropy from Europe to Switzerland? » de la Swiss Philanthropy Foundation, le 26 octobre 2023 à Zurich (Sebastian Rieger).
- *Welche Instrumente stehen einem Philanthropen/ einer Philanthropin zur Verfügung?*, dans le cadre du cours compact « Family Office & Strategic Philanthropy » de l'Université de Lucerne, le 27 octobre 2023 à Lucerne (François Geinoz).
- *Aktuelles aus dem Stiftungs- und Gemeinnützigkeitsbereich*, à l'occasion de la « Journée suisse des Fondations 2023 » de proFonds, le 8 novembre 2023 à Bâle (Harold Grüninger, Christoph Degen, Sebastian Rieger).
- *Entwicklungen in der Stiftungs-Governance*, à l'occasion du « BKB Stiftungsanlass », le 29 novembre 2023 à Bâle (Christoph Degen).
- *Bewirtschaftung der finanziellen Mittel von Stiftungen und NPOs : aktuelle Herausforderungen*, à l'occasion du « NPO Workshop » de la ZKB et de proFonds, le 7 décembre 2023 à Zurich (Christoph Degen).

8 RELATIONS PUBLIQUES POUR LES FONDATIONS ET LES OBNL

Activités générales d'information

En tant que Centre reconnu de compétences pour le domaine des fondations et des associations d'utilité publique, proFonds communique des informations à tous ses membres ainsi qu'à des tiers et aux médias sur toutes les questions relatives aux fondations et au secteur de l'utilité publique. Les consultations individuelles constituent un service particulier offert à nos membres. Que ce soit à l'occasion d'entretiens personnels, par le biais de courriels ou de conseils prodigués par téléphone, proFonds a pu répondre à de nombreuses questions au cours de cet exercice 2023 (Cf. également p. 16).

Travail auprès des médias

Une des tâches essentielles de proFonds consiste à informer le domaine public de l'importance des fondations et des associations d'utilité publique en Suisse et de les sensibiliser aux problèmes et aux préoccupations de la branche. proFonds est l'interlocutrice des médias et autres réseaux d'information. L'Association fournit des estimations et des interviews et s'efforce de faire connaître activement, dans les médias, des sujets qui touchent au domaine des fondations et des associations d'utilité publique. Sur le plan médiatique, le travail de proFonds a trouvé un écho varié en 2023. Ainsi, cette année encore, des représentants des médias ont demandé à plusieurs reprises à proFonds d'expliquer et de commenter des faits plus complexes.

proFonds dans les médias

- Entretien avec M^e Sebastian Rieger, *The Future of Foundations*, dans : Ticino Welcome No 077, MARZO/MAGGIO 2023, p. 180.
- Entretien avec M^e Christoph Degen, Ruth Williams, Dagmar Bühler-Nigsch et Julia Jakob, par Tobias Karow, « *Viele in der Bevölkerung wissen gar nicht, was Stiftungen alles leisten* » – Der Stiftungsblog für die Stiftungspraxis, sur : stiftungsmarktplatz.eu, 3 juin 2023.
- « *Mit gemeinsamer Sprache auftreten* », dans : Liechtensteiner Vaterland, 22 juin 2023, p. 13.
- *Schweizer Stiftungstag 2023 diskutiert Gesellschaft von Morgen*, Fundraising Magazin, édition en ligne, 8 septembre 2023.
- Citations de M^e Christoph Degen dans : Markus Wüest, *So sparen reiche Basler Steuern*, dans : Basler Zeitung, 12 septembre 2023, p.23.
- Entretien avec M^e Christoph Degen, *Drei Fragen an... Dr. Christoph Degen. Der Schweizer Stiftungstag 2023 - ein Event für Stiftungen, NPO und Gesuchsteller*, dans : Fundraising Magazin 5/2023, sept. 2023, p.8.
- *Stiftungen und das gesellschaftliche Morgen... Der Eventherbst für Stiftungen 2023 im Schnellcheck*, Tobias Karow, Blog de #stiftungsstärken, 25 septembre 2023.
- *Schweizer Stiftungstag 2023 in Basel*, Takashi Sugimoto, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 27 septembre 2023.
- *Die Partner von StiftungSchweiz 2/3*, Stefan Schöbi, Blog de StiftungSchweiz, 8 novembre 2023.
- *Schnuppert eine Stiftung ins Metaverse...Unsere drei Lehren vom Schweizer Stiftungstag 2023*, Tobias Karow, Blog de #stiftungsstärken, 9 novembre 2023.
- *proFonds Schweizer Stiftungstag: Von Demokratie bis KI*, Susanne Sugimoto, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 16 novembre 2023.
- *Schweizer Stiftungsbarometer 2023: Erste Einblicke in die Trends und Herausforderungen*, Claudia Dutli, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 14 décembre 2023.
- Entretien avec M^e Christoph Degen, *Vielfalt und grosse Chancen*, Susanne Sugimoto, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 19 décembre 2023.

Partenariats avec les médias

Le partenariat média de longue date avec le **Fundraising Magazin** s'est poursuivi en 2023. Ce journal spécialisé dans le domaine du marketing social, des dons et des fondations paraît six fois par année et s'adresse aux collaborateurs des fondations, des organismes d'utilité publique, des associations, des écoles et des Hautes écoles qui traitent des thèmes du marketing, de collecte de fonds et de la coopération avec les entreprises.



Depuis la création de **The Philanthropist**, proFonds entretient un partenariat média avec ce magazine de StiftungSchweiz. **The Philanthropist** paraît quatre fois par année et fournit des informations sur le secteur suisse de la philanthropie et des fondations. Chaque numéro consacre environ 40 pages à un sujet spécifique qui est mis en lumière dans des articles spécialisés, des interviews d'experts, des rapports de synthèse et des reportages. Ce magazine met surtout l'accent sur les sujets d'actualité et sur les travaux pratiques des fondations.



Le partenariat avec **Alliance Magazine. For philanthropy and social investment worldwide** s'est aussi poursuivi. Alliance est une plateforme médiatique anglophone destinée à tous ceux qui s'engagent en faveur de l'utilité publique et qui s'intéressent à des opinions indépendantes et à des informations fiables sur le secteur. Quatre fois par an, un magazine est publié avec un dossier spécial traitant d'un aspect clé de la philanthropie mondiale.



9 COLLABORATIONS ET CONTACTS

Le Baromètre suisse des Fondations

Le Baromètre suisse des Fondations est publié par StiftungSchweiz, en coopération avec la Zürcher Kantonalbank et proFonds.

Le Baromètre suisse des Fondations, publié pour la première fois en 2020, permet de recenser une fois par an les faits, les préoccupations, l'état d'esprit, les stratégies et les tendances du paysage des fondations suisses. L'objectif est d'identifier et de classer les évolutions qui concernent l'ensemble du secteur suisse des fondations grâce à des questions récurrentes sur la situation actuelle et les attentes futures – par exemple sur les thèmes du financement ou des conditions-cadres juridiques. De plus, le baromètre des fondations interroge certains thèmes prioritaires afin d'examiner en profondeur des aspects importants du travail des fondations. Ainsi, le baromètre des fondations entend également promouvoir l'échange entre les fondations suisses et la prise de conscience commune des problèmes du secteur.



- Le Baromètre suisse des Fondations a été réalisé pour la 4^e fois en 2023.
- L'enquête a été envoyée par voie électronique et s'est déroulée du 12 octobre 2023 au 5 novembre 2023 en deux langues (allemand et français).
- Au total, 89 organisations ont participé à l'enquête. 39% (2022 : 43%) sont opérationnelles, 34% (2022 : 33%) donatrices et 17% (2022 : 24%) font les deux.
- L'évaluation se fait par groupes Nonprofits (opérationnel/les deux) et Funders (organisations donatrices).
- Désormais, de nombreuses questions ont été évaluées en fonction des groupes Nonprofits et Funders, ce qui ouvre des perspectives intéressantes.

Les conclusions de l'enquête de cette année

- Le défi du secteur reste **le financement** et la recherche de partenaires de financement, suivi de **la sensibilisation aux projets** ; la recherche de personnel est nettement plus facile qu'en 2022.
- **La communication numérique** va de soi ; la proportion d'organisations disposant de leur propre site web est stable ; en ce qui concerne les médias sociaux, LinkedIn (Funders) et Facebook (Nonprofits) sont particulièrement appréciés.
- En ce qui concerne **l'approche de soutien** recensé pour la première fois, le mode d'encouragement dominant est le soutien sur requête (73%), suivi par le scouting (15%) et les appels (10%), le soutien principal par le biais d'alliances de soutien est encore rare (2%).
- Les **demandes** sont aujourd'hui **également/exclusivement acceptées par voie numérique**, le plus souvent par e-mail (70%) ou via une gestion numérique des demandes (30%) ; les coûts, le manque de vue d'ensemble/de disponibilité opérationnelle/de savoir-faire plaident contre cette dernière solution.
- Le **soutien libre reste un vœu des Nonprofits**, le soutien affecté reste prédominant ; la part du soutien pluriannuel a légèrement augmenté, mais reste un souhait des organisations à but non lucratif.
- **L'intelligence artificielle** est en pleine expansion : 27% des nonprofits et 10% des fondateurs l'utilisent déjà ; les nonprofits sont également plus confiants que les fondateurs quant à l'importance attendue de l'IA (22% contre 6%).

NOUVELLE COOPÉRATION

avec [StiftungsratsMandat.com](https://www.stiftungsratsmandat.com)

Il est difficile de trouver **des membres adéquats pour les conseils de fondation**, en particulier lorsqu'une combinaison spécifique de compétences et de caractéristiques différentes est requis. Le travail bénévole ou, au mieux, la faible rémunération au sein du conseil de fondation peuvent rendre encore plus difficile l'engagement à long terme de personnalités compétentes. A cela s'ajoute la quantité de mandats de conseil de fondation à pourvoir en Suisse. Selon une estimation, il y en aurait environ 70 000.

Une possibilité moderne et simple de recherche est offerte par [StiftungsratsMandat.com](https://www.stiftungsratsmandat.com), la première plate-forme numérique de mise en relation entre membres de conseils de fondation et fondations en Suisse. La plate-forme s'adresse aux fondations, associations et organisations à but non lucratif qui souhaitent trouver efficacement et à moindre coût des profils de membres potentiels de conseils de fondation.

Pour faciliter à nos membres la recherche de membres de conseils de fondation appropriés, proFonds a conclu un partenariat avec [StiftungsratsMandat.com](https://www.stiftungsratsmandat.com). Grâce à celui-ci, **les membres de proFonds peuvent utiliser gratuitement la plateforme.**



COOPÉRATION ÉLARGIE

avec [StiftungSchweiz](https://www.stiftungschweiz.ch)

proFonds a suivi de près la création et le développement de StiftungSchweiz dès le début et a également joué le rôle de « Sounding board ». Nous pouvons donc déjà jeter un regard rétrospectif sur une longue collaboration avec différents projets communs.

Avec cette **collaboration élargie**, nous poursuivons l'objectif de faire progresser la numérisation du secteur suisse des fondations et de l'utilité publique. Nous souhaitons encourager le plus grand nombre possible de fondations d'utilité publique et d'organisations à but non lucratif à se créer un profil sur StiftungSchweiz afin de pouvoir profiter des nombreuses possibilités offertes par la plateforme.

Dans le cadre du partenariat élargi, tous **les membres proFonds ont pu utiliser gratuitement** pendant trois mois **toutes les prestations du niveau PRO** sur la plateforme de la StiftungSchweiz.



COOPÉRATION RENFORCÉE

Première rencontre des associations de fondations de l'Europe germanophone : unir les objectifs communs

Qu'est-ce qui unit les associations de fondations de l'Europe germanophone ? Quels défis peuvent être abordés ensemble ? Ces questions ont été discutées lors de la première rencontre des associations de fondations germanophones. L'association liechtensteinoise des fondations et des trusts d'utilité publique (Vereinigung liechtensteinischer gemeinnütziger Stiftungen und Trusts VLGST) a invité les dirigeants des associations fédérales des fondations allemandes (Bundesverband Deutscher Stiftungen), de l'Autriche (Verband für gemeinnütziges Stiften) et de la Suisse (proFonds et SwissFoundations) pour un échange sur les thèmes et les défis actuels.

La rencontre a montré que des thèmes tels que **la défense active des intérêts, la professionnalisation du secteur et la sensibilisation** sont à l'ordre du

jour pour tous. Les associations de fondations étant confrontées à des défis similaires, tels que les questions fiscales et juridiques, le manque de transparence dans le secteur et l'hétérogénéité des structures des membres, **il a été décidé d'approfondir la coopération, notamment dans les domaines de la communication, de l'advocacy et de la professionnalisation.**

proFonds remercie la VLGST pour cette rencontre réussie. La prochaine rencontre des associations de fondations germanophones a donc déjà été fixée pour l'année prochaine.

proFonds se réjouit d'accueillir les dirigeants des associations en Suisse en 2024 et d'organiser la prochaine rencontre en collaboration avec SwissFoundations.



Autres coopérations

En tant qu'Association faîtière des fondations et du secteur des organismes d'utilité publique en Suisse, proFonds soigne ses contacts ainsi que l'échange de savoir et des idées avec de nombreuses organisations et institutions suisses et étrangères du domaine des fondations et de l'utilité publique, et plus particulièrement avec :



- **Autorité fédérale de surveillance des fondations ASF**
- **Conférence des autorités cantonale de surveillance LPP et des fondations**

En 2023, proFonds a participé à plusieurs conférences et autres événements organisés par ces organisations partenaires.

10 INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION FAITIERE

Organes de l'Association

En 2023, le Comité de proFonds se composait des personnes suivantes :



M. François Geinoz
président, Zurich
geinoz@proFonds.org



M. Harold Grüniger
vice-président, Zurich



M. Jean-Charles Roguet
Genève (jusqu'en mai 2023)



Mme Catharina de Carvalho
Zurich



Mme Vanessa von Richter
Genève



M. Fulvio Pelli
Lugano



M. Vincent Pfammatter
Genève



Mme Amina Chaudri
Olten

M. Bernhard Hahnloser, Président d'honneur, Berne

La direction de proFonds a son siège auprès de DUFOUR Advokatur SA, à Bâle



M. Christoph Degen
directeur
christoph.degen@proFonds.org



M. Sebastian Rieger
directeur adjoint
sebastian.rieger@proFonds.org



Mme Irène Zdoroveac
communication et marketing
irene.zdoroveac@proFonds.org



Mme Vreni Jegge
administration et gestion des dossiers



Mme Anita Felske
administration et gestion des dossiers
anita.felske@proFonds.org

ONLINE Treuhand AG, Reinach (BL) officie en tant qu'organe de révision.

Evolution des membres 2023

En 2023, nous avons à nouveau enregistré une augmentation du nombre de nos membres. Au début de l'année, proFonds comptait 490 membres. En 2023, 24 nouvelles affiliations (contre 45 l'année précédente) et 21 démissions (contre 25 l'année précédente). Soit une augmentation de 3 membres, **c'est-à-dire un nombre total de 493 membres au 31 décembre 2023.**

11 EXPLICATIONS DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels 2023 se soldent par une perte de CHF 13'748.03 (année précédente : bénéfice de CHF 5'078.42). Les actifs de l'association s'élevaient à CHF 113'751.42 au 31 décembre 2023 (année précédente : 153'756.65).

Les cotisations des membres ont généré des recettes de CHF 380'790.62. Il s'agit d'un léger recul par rapport à l'année précédente (CHF 383'305.04). Les recettes provenant des frais de participation à la Journée suisse des Fondations ont nettement diminué. Elles se sont élevées à CHF 84'215.82. Lors de la Journée suisse des Fondations 2022 avec un nombre record de participants, CHF 100'888 ont pu être encaissés. En revanche, les recettes de sponsoring sont restées constantes, avec CHF 77'830 (année précédente : CHF 77'500).

Dans le domaine de la défense des intérêts, proFonds 2023 a une fois de plus été fortement sollicitée. Il s'agissait en particulier de mettre en œuvre différentes adaptations du droit des fondations (notamment la thématique des honoraires des conseils de fondation) et de suivre les développements de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR). A cela s'est ajouté le projet de loi relatif au registre de transparence, dans lequel les fondations et les associations d'utilité publique doivent également s'inscrire (voir les explications au chapitre « Défense des intérêts » du présent rapport annuel).

Dans le domaine de l'information, du conseil aux membres, de l'échange de connaissances et de la mise en réseau, les activités ont été très nombreuses en 2023 également. Le conseil aux membres concernant la nouvelle législation sur la protection des données a été particulièrement laborieux. proFonds a soutenu activement ses membres dans ce domaine. En outre, la nouvelle série des événements de réseautage (« Apéritif avec proFonds ») a été poursuivie et développée avec proFonds.

Dans les rapports annuels des années précédentes, il a toujours été fait référence au grand défi que représentent les activités étendues de notre organisation faîtière et les exigences croissantes à son égard, face à des moyens financiers limités. Cette situation s'est encore considérablement aggravée, ce qui explique la perte évoquée en introduction. En 2023, nous n'avons pas seulement déployé de nombreuses activités qui avaient été annulées ces dernières années en raison de la pandémie. De plus, les prestations de notre association faîtière ont été élargies l'année dernière, notamment dans le domaine de la mise en réseau et du service de conseil. En outre, nos prestations dans le domaine de la communication (site Internet et newsletter) ont été développées et étendues. Comme nous l'avons déjà mentionné les années précédentes, il est donc essentiel que davantage de fondations et d'organisations à but non lucratif deviennent membres de proFonds. Sur ce point, 2023 a été en deçà des attentes, avec une faible augmentation nette, et ce malgré une visibilité nettement accrue de notre association faîtière.

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux comptes annuels au 31 décembre 2023 ci-joints. Ceux-ci ont été vérifiés par la société Online Treuhand AG, Reinach (BL). Dans son rapport du 18 mars 2024, également annexé, l'organe de révision confirme la conformité des comptes annuels avec la loi et les statuts, conformément aux exigences du contrôle restreint.

Bâle le 19 mars 2024

proFonds

Association faîtière des fondations d'utilité publique de Suisse

12.1 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision
an die Mitgliederversammlung des

proFonds Dachverband gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz, Basel

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) des proFonds Dachverband gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz für das am 31. Dezember 2023 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstöße nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

ONLINE TREUHAND AG



Petra Kamber
Dipl. Wirtschaftsprüferin
Betriebswirtschafterin HF
Zugelassene Revisionsexpertin RAB
Leitende Revisorin



Marc Buschbaum
Dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte RAB

Reinach, 18. März 2024

Beilage

- Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung)

12.2 BILAN

proFonds, Association faîtière des fondations d'utilité publique de Suisse, Bâle
Bilan au 31.12.2023 avec comparaison par rapport à l'exercice précédent

	31.12.23	31.12.22
	CHF	CHF
ACTIFS		
Liquidités	104.556,02	145.373,02
Créances	9.120,00	8.383,63
Autres créances à court terme	75,40	0,00
Actifs courants	113.751,42	153.756,65
ACTIFS	113.751,42	153.756,65
PASSIFS		
Dettes	85.709,30	92.966,50
Passifs transitoires	2.000,00	2.000,00
Provisions à court terme	0,00	19.000,00
Capital étranger à court terme	87.709,30	113.966,50
Capital étranger à long terme	0,00	0,00
Capital de l'Association	39.790,15	34.711,73
Pertes / bénéfices	-13.748,03	5.078,42
Capital propre	26.042,12	39.790,15
PASSIFS	113.751,42	153.756,65

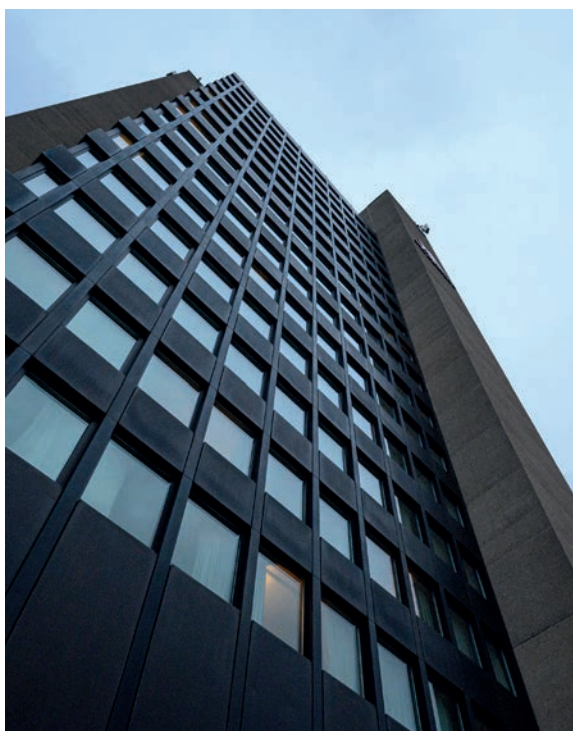
12.3 COMPTES D'EXPLOITATION

proFonds, Association faîtière des fondations d'utilité publique de Suisse, Bâle
Comptes d'exploitation au 31.12.2023 avec comparaison par rapport à l'exercice précédent

	31.12.23	31.12.22
	CHF	CHF
Cotisations des membres	380.790,62	383.305,04
Revenus du sponsoring	77.830,00	77.500,00
Contributions des participants à la Journée des Fondations	84.215,82	100.888,00
Revenus des brochures	0,00	49,00
Honoraires des intervenants, articles	1.897,60	1.024,60
Revenus des activités	544.734,04	562.766,64
Dépenses pour la Journée suisse des Fondations	-121.847,22	-133.978,19
Dépenses pour les séries de publications	0,00	-28,95
Dépenses pour le Rapport annuel, frais de l'Ass. des mbrs	-54.762,95	-50.451,75
Dépenses pour l'Antenne Romande	-2.693,65	-366,20
Affaires courantes / Secrétariat	-311.121,15	-297.025,95
Dépenses des activités	-490.424,97	-481.851,04
BENEFICE BRUT	54.309,07	80.915,60
Matériel de bureau, documentation	-1.292,40	-1.052,30
Téléphone, fax, frais de port	-1.285,15	-1.547,35
Comptabilité, administration	-5.385,00	-5.385,00
Vérification des comptes	-2.036,50	-2.045,75
Autres frais administratifs	-431,20	0,00
Frais de bureau et d'administration	-10.430,25	-10.030,40
Publicité, Internet, Newsletter, Médias	-71.921,75	-62.720,34
Frais administratifs divers	-4.561,25	-2.709,30
Total des frais administratifs	-86.913,25	-75.460,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	-32.604,18	5.455,56
Résultat financier	-143,85	-377,14
Rendement financier exceptionnel	19.000,00	0,00
PERTES/BENEFICES	-13.748,03	5.078,42

**Veillez prendre
bonne note**

La Journée suisse des Fondations 2024
Mardi 12 novembre 2024
Hotel Marriott Zurich



Demnächst

GROSSE
BÜHNE

P U

proFonds

Dachverband
gemeinnütziger
Stiftungen
der Schweiz

Association fédérale
des fondations
d'utilité publique
de Suisse

www.proFonds.org